

DIRECTION JEUNESSE, SPORT
ET VILLAGES DE VACANCES
Service Mobilité et Villages Vacances
☎ : 39.94
☎ : 01.56.72.87.53

N° 2009/ 1 494 SMVV/AF

Créteil, le - 1 OCT. 2009

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et de l'éducation, le Conseil général a décidé de la prise en charge de 50% du montant annuel de la carte Imagine « R ». Ce dispositif concerne les collégiens, les lycéens et les étudiants. L'an dernier, ce sont près de 67.000 jeunes qui ont bénéficié de cette aide complémentaire à la scolarité pour un montant de 11.000.000€.

Vous avez souhaité bénéficier de cette aide pour l'année scolaire 2009/2010. A cet effet, j'ai le plaisir de vous faire parvenir **un dossier** que je vous invite à remplir attentivement en l'accompagnant des pièces justificatives suivantes:

- une photocopie de la carte Imagine "R" 2009-2010;
- une attestation de scolarité ou une photocopie de la carte d'étudiant;
- un justificatif de domicile (quittance de loyer ou factures EDF, Télécom). Si vous êtes hébergé(e), ce justificatif devra être à votre nom (les attestations d'hébergement ne seront pas prises en compte);
- **pour les collégiens ou lycéens boursiers**, la notification d'attribution de bourse de l'Education Nationale pour l'année 2009/2010.

Votre dossier complété, signé et accompagné des pièces justificatives est à retourner ou à déposer avant le 31 juillet 2010 à l'adresse suivante :


Conseil général du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Service Mobilité et Villages vacances
94054 CRETEIL CEDEX

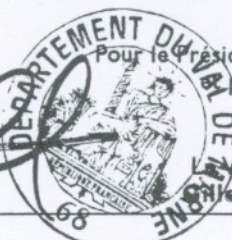
Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 17h - Sauf le 1^{er} jeudi matin du mois.

Après examen de votre demande, un chèque de remboursement correspondant à 50% du prix annuel de la carte Imagine "R" (hors frais de dossier de 8 €), et libellé à l'ordre du payeur de la carte, vous sera adressé. Je vous précise que le remboursement des cartes Imagine "R" des collégiens et lycéens débute le 1^{er} octobre 2009 et celui des étudiants (après bac) le 2 novembre 2009.

Je vous prie d'agréer, **Madame, Mademoiselle, Monsieur**, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil général


Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Vice-Président
des SAINT-GAL



Correspondance :

Monsieur le Président du Conseil général du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Direction Jeunesse, Sport et Villages Vacances - Service Mobilité et Villages Vacances
94054 CRETEIL CEDEX